

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 4 juillet 2018, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n° : D08-02-18/A-00204
Propriétaire(s) : Claude et Aileen Haw
Emplacement : 135, cercle Grand Manan
Quartier : 4 - Kanata-Nord
Description officielle : lot 55, plan enr.4M-1489
Zonage : R1VV [1782]
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires souhaitent démolir la terrasse qui se trouve à l'arrière de leur maison isolée et d'en construire une nouvelle de 10,6 m sur 4,4 m au même endroit, conformément aux plans déposés auprès du Comité. La demande indique que la terrasse projetée aura une hauteur de 2,8 mètres depuis le niveau du sol et 3,8 mètres jusqu'au haut de la balustrade.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre la réduction du retrait de la cour arrière à 3,4 mètres, alors que le règlement exige un retrait de cour arrière d'au moins 6 mètres.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.